

# épilepsie idiopathique et troubles du comportement

Catherine Escriou

Neurologie et médecine  
du comportement  
Département animaux de compagnie  
VetAgro Sup - Campus Vétérinaire de  
Lyon,  
1, avenue Bourgelat,  
69280 Marcy l'Etoile

## Objectifs pédagogiques

■ Intégrer l'épilepsie idiopathique comme facteur déclenchant/ aggravant des troubles comportementaux.

■ Connaître les manifestations comportementales associées à l'épilepsie

## Essentiel

■ Chez le chien, l'épilepsie idiopathique peut s'accompagner de l'apparition de comportements de peur et d'anxiété, de comportement d'agression (défense de soi quand approché ou manipulé) ou de comportements de type "hallucinatoires", comme si l'animal voyait des choses imaginaires (abolements dans le vide, phase de fixité ou de déconnection, chasse des lumières ou des ombres, ...).

CANINE - FÉLINE

■ **Crédit Formation Continue :**  
0,05 CFC par article

## quelles relations ?

L'épilepsie idiopathique peut être accompagnée de modifications comportementales qu'il convient de connaître afin d'être capable de les rechercher et de les traiter.

Dans certains cas, cette comorbidité comportementale peut être le symptôme majeur qui motive la consultation.

est aujourd'hui indubitable que l'apparition de crises d'épilepsie, quelles soient focales ou généralisées, s'accompagne de modifications comportementales chez le chien (modification d'au moins une catégorie de comportement chez 71 p. cent des chiens épileptiques selon l'étude princeps) [5]. Ces constatations font écho aux multiples observations associées à l'épilepsie humaine pour laquelle la prévalence des troubles psychiatriques est très significativement supérieure à la population normale, et même à toute autre maladie chronique.

### LES MODIFICATIONS COMPORTEMENTALES LIÉES À L'APPARITION ET À L'ÉVOLUTION DE L'ÉPILEPSIE IDIOPATHIQUE CHEZ LE CHIEN

- Chez l'homme, dépression et anxiété sont le plus fréquemment décrits en association avec l'épilepsie.
- Chez le chien, l'étude princeps portant sur 120 chiens présentant une épilepsie idiopathique décrit l'apparition de comportements de peur et d'anxiété, de comportement d'agression (défense de soi quand approché ou manipulé) ou de comportements de type "hallucinatoires" comme si l'animal voyait des choses imaginaires (abolements dans le vide, phase de fixité ou de déconnection, chasse des lumières ou des ombres, ...) [5].
- Ces comportements sont observés associés à l'apparition de l'épilepsie et en l'absence de tout traitement antiépileptique.

● Ils peuvent disparaître pour certains lorsque l'épilepsie est traitée : c'est le cas des comportements d'agression. Ils peuvent également persister : c'est le cas pour l'anxiété, la peur ou les comportements hallucinatoires et ce, quelque soit le niveau de contrôle de l'épilepsie soulignant ici l'insuffisance de prise en charge médicale de cette comorbidité comportementale.

● Nous avons, en ce qui nous concerne, également démontré la prévalence plus importante de troubles répétitifs de type compulsifs dans une population de 50 chiens épileptiques par comparaison avec 100 chiens non épileptiques de la même race (14,3 p. cent versus 7,7 p. cent). Les comportements répétitifs de type léchage, frottement de la tête, agression d'objets inanimés, chasse de lumières ou d'ombres, gémissements, déambulations, et hochements de tête sont significativement associés à l'épilepsie [6, 7].

● Plus récemment, il a été démontré que les chiens épileptiques sont plus à risque de développer un dysfonctionnement cognitif que les chiens non épileptiques et qu'ils présentent également des capacités d'apprentissage diminuées [1, 2].

● Ces troubles comportementaux peuvent :  
- altérer la qualité de vie, donc le bien-être de l'animal mais également ceux de son propriétaire, en particulier lors d'anxiété, de peur, et de phobies qui rendent l'adaptation du chien à son milieu de vie difficile ;  
- constituer la demande majeure du propriétaire, en particulier lors d'apparition de comportements agressifs.

● Il convient donc de savoir les reconnaître et penser à évoquer l'épilepsie comme cause même si peu (voire pas) de crises d'épilepsie sont observées par le propriétaire. Le traitement antiépileptique se justifie alors de par l'importance des comorbidités comportementales et pas seulement par la fréquence ou par la gravité des crises.

● Si le traitement antiépileptique peut permettre d'améliorer ou de faire disparaître tout en partie des comportements, il peut également être insuffisant à leur prise en charge, voire même les aggraver ou en provoquer d'autres comme une apathie, un